

que le Canada devait adopter au cours des négociations et ils ont participé au Sommet comme membres de la délégation officielle du Canada. Par la composition de la délégation canadienne et par l'apport dynamique des Canadiens au Sommet, nous avons pu faire comprendre au monde entier que les Canadiens et les Canadiennes, quelle que soit leur situation sociale, sont résolus à faire du développement durable une réalité et qu'ils sont disposés à mettre leur créativité à contribution pour relever l'imposant défi du développement durable.

Les Canadiens et les Canadiennes veulent pouvoir suivre l'évolution du dossier de l'environnement et mieux comprendre les défis à relever. Le Gouvernement le sait fort bien. Dans le Plan vert du Canada, il s'est engagé à leur faire part des progrès que nous accomplirons en vue de réaliser nos objectifs écologiques nationaux. Le public aura accès à de l'information digne de foi sur l'environnement auprès de nombreuses sources. Ainsi les Canadiens pourront-ils juger par eux-mêmes dans quelle mesure nous respectons nos engagements en matière d'environnement et dans quelle mesure nous réalisons des progrès -- ils pourront vérifier par eux-mêmes leur propre comportement, tout comme celui de leurs gouvernements et de leurs industries. De cette façon, les Canadiens et les Canadiennes seront en mesure de prendre de meilleures décisions à l'avenir.

Pour cette raison, le Gouvernement a publié à l'intention des Canadiens et des Canadiennes, en 1986 et encore l'année précédente, au mois d'avril, le rapport «L'état de l'environnement au Canada». Ce document redit aux Canadiens à quel point leur nature est riche et diversifiée, mais il leur signale aussi, en toute objectivité, les secteurs qui doivent être développés plus à fond.

De plus, par son Programme de choix environnemental du Plan vert, le Gouvernement a fourni aux Canadiens une source indépendante d'information pour les aider à choisir des produits de consommation qui soient moins dommageables pour l'environnement.

Le Gouvernement comprend fort bien que les Canadiens veuillent savoir ce qu'il a fait pour s'acquitter de ses propres responsabilités. Les comptes à rendre au public constituent justement l'un des éléments clés de la législation d'Environnement Canada, dont la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, la *Loi sur les parcs nationaux* et la nouvelle *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

L'environnement : responsabilité de tous les gouvernements

Quand il s'agit des relations intergouvernementales dans le domaine de l'environnement, il convient d'étudier la nature des enjeux écologiques et de déterminer comment elle influe sur les options gestionnelles.

Autrefois, on concevait la gestion de l'environnement, d'abord et avant tout, comme une entreprise locale aux répercussions limitées. Depuis une dizaine d'années, les gouvernements prennent de plus en plus conscience que, étant donné que les frontières des écosystèmes ne correspondent pas aux frontières des territoires administratifs, tous les gouvernements sont responsables de l'environnement. Il est donc essentiel qu'il y ait coopération entre les gouvernements pour la gestion de l'environnement. Comme nous comprenons toujours un peu plus les liens qui unissent les divers écosystèmes et que nous en saisissons mieux l'interdépendance, la question de l'environnement a gagné en importance tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale. Les gouvernements en sont venus à comprendre que, pour être très efficace et très fructueuse, la gestion de cette interdépendance doit s'appuyer sur la coopération et la coordination entre gouvernements.